



Le Conseil électoral provisoire a reporté, à une date ultérieure, le processus d'inscription des candidats aux différentes postes électifs à travers le pays, a appris Haiti Press Network.

L'institution électorale avance la grève annoncée par l'Association nationale des Magistrats haïtiens (Anamah) [pour cette semaine] comme argument pour justifier sa décision de reporter les inscriptions des candidats aux prochaines élections.

« Le Conseil électoral provisoire (CEP) informe les acteurs concernés par l'évolution du processus électoral que, en raison essentiellement de la grève décidée des magistrats en fonction sur l'ensemble du territoire de la République, la formalité d'inscription des candidats a été reportée à une date ultérieure », lit-on dans une note du CEP en date du 12 juillet.

Mais, les candidats à la Députation et aux Collectivités territoriales doivent déposer leur dossier de candidature au Bureau électoral communal (BEC) de leur zone respective tandis que ceux au Sénat, eux, doivent déposer leur dossier au Bureau électoral départemental (BED), qui ne sont pas encore en place.

Toutefois, poursuit la note signé par le président du conseil Me Frizto Canton, le CEP invite les

Haïti-Élections : L'inscription des candidats reportée à une date ultérieure

Écrit par SFD/HPN

Lundi, 14 Juillet 2014 13:14

parties [intéressées] à rester vigilantes et attentives à toute nouvelle date qui sera fixée par l'administration électorale, en vue de la conduite convenable des opérations ainsi définies.

Dans le calendrier électoral 2014 rendu public par le Conseil électoral provisoire, le processus d'enregistrement des candidats au Sénat, à la Députation et aux Collectivités territoriales devait être démarré le 4 juillet et terminé le 28 juillet.

Mais la date du 4 juillet a été reportée au 14 de ce mois en raison de certains retards accumulés dans tout le processus.

Sylvestre Fils Dorcilus